



Samba Fall - Sénégal

la ville où je m'ennuie. Je voulais absolument en sortir. Aussi, j'ai présenté ma candidature et j'ai été sélectionné bien que n'ayant jamais pratiqué l'agriculture. En fait, j'ai menti en racontant que mon père était agriculteur et que je l'avais aidé jusqu'à 18 ans.

Quel était le programme ?

Avec trente-neuf personnes qui avaient été également retenues, nous avons été envoyés en « stage » pendant six mois, d'octobre 1994 à avril 1995, à Ampararatape, à 200 km de la capitale, dans la ferme du centre de pré-installation du ministère de

l'Agriculture, qui s'étend sur quinze hectares. En fait, la seule formation que nous avons suivie était une formation de main-d'œuvre : labourer, traiter, semer, récolter. Mais nous n'avons jamais reçu de formation à la gestion d'une exploitation. Et, à mon avis, c'est une des raisons de l'échec.

Quelles ont été les conditions de l'installation ?

On nous a attribué à chacun une parcelle de 15 hectares, donné du ciment pour faire la maison, fourni des engrais et des semences pour mettre en place un système de culture sur 5 hectares, avec rotation chaque année pour faire tourner la jachère : 2 hectares de maïs, un hectare de riz pluvial, un hectare de pois de terre. Le labour était fait par des tiers sur tracteur. La première année, cela a bien marché car nous étions soutenus par les aides et par des conseillers. Mais, la deuxième année, tout cela a disparu : plus de labours, plus d'engrais, plus de conseillers. Le projet avait prévu un crédit de campagne de 5 millions de francs malgaches pour acheter les intrants avec la caution de la FAO. On n'a jamais pu les rembourser.

Pourquoi ?

On a récolté juste de quoi nous nour-

rir, pas assez pour vendre. La raison, c'est que nous avons mis deux fois moins d'engrais par rapport à l'année précédente et que les rendements ont chuté : 1,5 tonne de riz à l'hectare seulement au lieu de 3 tonnes, 1,5 tonne de maïs au lieu de 6 tonnes.

On a pas acheté la quantité d'engrais qu'il fallait à cause de la mauvaise gestion : on a tout mélangé, l'argent pour la famille et l'argent pour l'exploitation. C'est dû à l'inexpérience et au manque de formation. La FAO a d'ailleurs reconnu son erreur et a contacté les banques pour effacer notre dette.

Alors, vous repartez du bon pied ?

Sur la quarantaine des stagiaires, il n'en reste plus qu'une quinzaine. Les autres sont repartis à la ville chercher du travail. Ceux qui restent en sont à la troisième année d'installation. Chacun se débrouille de son côté. Moi, je mets du compost que je fabrique, mais mes rendements me permettent juste de me nourrir, ma femme et mes trois enfants. Je veux rester car j'aime la terre et j'espère que cela ira mieux. Quand je me suis installé, je pensais devenir riche dans quelques années. Je suis tombé là-bas. Il faut que je me relève là-bas. ■

Propos recueillis par Nicolas Bocca

Une aide contre l'exode

Parce que la course à la productivité a vidé ses campagnes et rempli ses villes, la France a été contrainte de mettre en œuvre une politique d'installation de jeunes agriculteurs. Ceux des zones défavorisées qui pratiquent une agriculture extensive sont les plus épaulés.



Un vieux quitte la terre, un jeune prend la relève. Ce mouvement des générations, naturel depuis la nuit des temps, est désormais arrêté dans la paysannerie européenne. Pour cinq agriculteurs qui prennent leur retraite, un seul s'installe sur une exploitation. Certaines campagnes se sont vidées au point que la plupart des pays de l'Europe des Quinze sont confrontés à une urgence double : enrayer d'une part la désertification de régions entières, de l'autre l'engorgement de mégapoles tentaculaires.

En France, par exemple, les chiffres se sont inversés en un siècle : 70 % de la population rurale en 1900, 70 % de la population urbaine aujourd'hui. Entassée à 80 % sur 10 % du territoire. Un déséquilibre ruineux. Ici, fermetures de lignes ferroviaires, d'écoles, de maternités, de postes ; là, des surconcentrations ruineuses et ingérables, des ghettos sociaux, des flambées de violence incontrôlables.

Il est devenu évident que l'obsession productiviste a coûté cher à l'Europe, en termes de dégradation

du milieu naturel et de la qualité des produits, en termes de coûts. Le modèle occidental n'apparaît plus comme universel. Les pays émergents, et notamment l'Afrique, le savent bien : la transposition mécanique de cette agriculture productiviste a suscité plus d'échecs que de réussites ; elle a parfois eu des effets désastreux (sur la dégradation des sols, notamment). Elle est restée impuissante à faire décoller le développement.

Encore la France n'est-elle pas le pays le plus atteint par ce déséquilibre : 6 % de sa population active y reste agricole (900 000 agriculteurs), deux fois plus qu'en Allemagne, trois fois plus qu'en Angleterre.

Peut-être parce que la France est le pays qui a mis en place la politique la plus volontaire pour enrayer le phénomène. C'est la politique de l'installation, qui engage paritairément la profession et le gouvernement.

Soutien financier

Le problème de départ est élémentaire, pour s'installer en agriculture, il faut de l'argent : pour l'accès à la terre, l'acquisition ou le renouvellement du matériel, le cheptel, le dédommagement des frères et sœurs partis travailler à la ville, qui gardent des droits égaux sur les biens transmis. En sachant que la rentabilité du capital investi sera pratiquement nulle. Elle ne se mesurera pas, en tous cas pas, en termes capitalistiques, ce sera une rentabilité sociale. On serait tenté de dire que l'agriculture est une activité de service public, par l'autosuffisance alimentaire qu'elle assure à une nation (et qui est la mesure la plus sûre de son développement), mais aussi par la gestion de l'espace rural, dont les pays industriels commencent à s'apercevoir qu'elle a un coût, et qu'elle constitue une nécessité économique et sociale.

La politique française de l'installation se fonde sur deux piliers : la

Dotation jeunes agriculteurs (DJA) et les prêts, en l'occurrence, les prêts moyen terme spéciaux (MTS-JA). Elle s'adresse aux jeunes âgés de 21 à 35 ans, et qui se sont dotés d'une formation technique minimale (niveau brevet professionnel agricole), suivie de deux stages : l'un, pratique, de six mois, sur une exploitation, qui peut être rémunéré, en cas de faibles revenus familiaux ou de

demandeurs, individuels ou en couple. Elle est fixée localement par les CDOA (commissions départementales d'orientation agricole) mais comprise, par demandeur, entre des planchers nationaux de 52 000 francs (zone de plaine), 67 200 francs (zones défavorisées), 108 000 francs (zones de montagne) et des plafonds de 155 400 francs (plaine), 213 600 francs (zone défavorisée), et 343 000 francs (montagne). Elle peut, en zone de montagne, être attribuée à des jeunes pluriactifs qui ajoutent à une activité agricole une activité artisanale ou salariée. Elle est alors diminuée de 50 %. Cette dotation est versée en deux tranches, l'une (70 % du total), au début de l'installation, l'autre trois ans plus tard, après un bilan sur la viabilité du projet.

Prêts moins chers

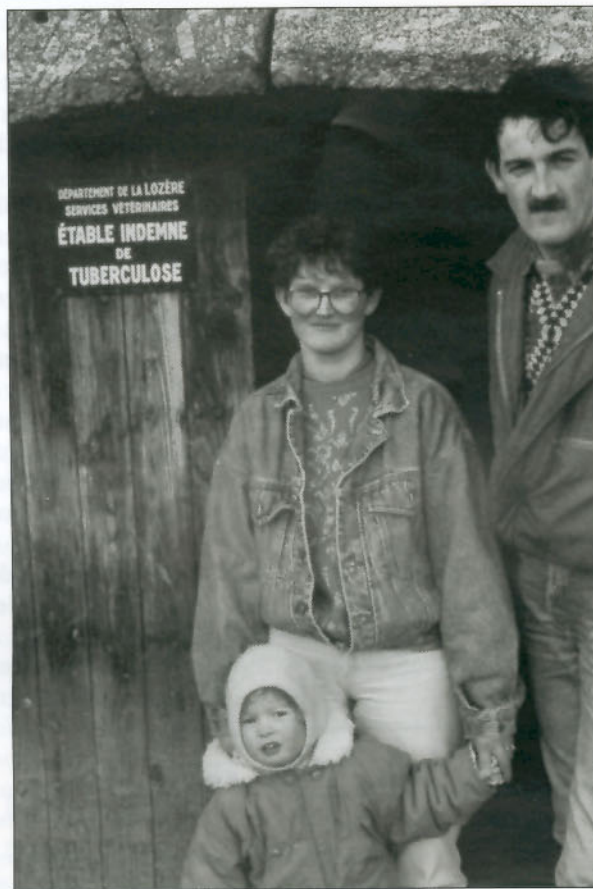
Le second pilier, le MTS-JA est destiné aux investissements d'installation. Il est constitué de prêts à taux bonifiés, au taux de 3,80 % (zones de plaine) ou 2,55 % (zones défavorisées, montagne), accordés sur un maximum de quinze ans.

Ce double dispositif peut être conforté par des aides départementales et régionales. Certaines contrées participent à cette politique volontariste d'installation.

Le Limousin, par exemple, région la plus pauvre de la France métropolitaine, et

dont la profession agricole est trop âgée pour assurer son propre renouvellement, a élaboré un programme expérimental d'installation pour les jeunes venus d'autres milieux socio-professionnels. Il a aidé à devenir paysans des citoyens, et des immigrants venus d'autres pays européens, anglais, irlandais, allemands, belges, néerlandais. Prouvant ainsi que le travail de la terre est un métier d'avenir. ■

Georges Chatain



Autosuffisance alimentaire, gestion de l'espace rural : l'agriculture est aussi une activité de service public.

chômage, dans une fourchette de 1 500 à 2 500 F par mois. Le second, de 10 heures, est une préparation directe à l'installation. L'ensemble est lié à la présentation d'une EPI (Etude prévisionnelle d'installation), dans laquelle le postulant doit expliquer la cohérence économique de son projet.

Le premier pilier, la DJA, est un apport en capital, qui permet d'assurer la trésorerie nécessaire au démarrage de l'activité. Elle peut varier par région (zone de plaine, zone de montagne, zone défavorisée) selon la situation des jeunes